



1, rue du Général Leclerc
77400 POMPONNE
Tél. : 01 60 07 78 22
mairie@pomponne.org

**Conseil Municipal
Du 18 décembre 2024**

L'an deux mil vingt-quatre, le 18 décembre à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune de Pomponne, s'est réuni, au lieu ordinaire de ses séances, salle Simon Arnauld, sous la présidence de Monsieur Arnaud BRUNET, Maire.

Membres en exercice : **27**
Date convocation : **12 décembre 2024**
Présents : **21**
Votants : **26**

ETAIENT PRESENTS :

Arnaud BRUNET, Maire
Catherine BARBERO, Claude SCHAEFFER, Laurence AUDIBERT, Fabrice BUSSY, Fanny BILLY, Ngoc Loi TRAN, Isabelle JODIN, Adjoints
Marie-Agnès DESCOUX, Sandrine MARTINS, Isabelle DUPRÉ, Charlotte LE MAITOUR, Jean-Marc SIOZAC, Patrick MICHEL, Mildred PUISSANT, Brigitte FOULON, Hervé GUISE, Nathalie BEELS, Jean-Marc LONGEQUEUE, Dominique FRANCOISE, Christophe PRUDHOMME, Conseillers Municipaux

ETAIENT ABSENTS REPRÉSENTÉS :

Christophe LASSERRE	a donné pouvoir	à	Isabelle DUPRÉ
Arnaud SCHMITT	a donné pouvoir	à	Magali BOUARFE
Jean BÉDU	a donné pouvoir	à	Nathalie BEELS
Magali BOUARFE	a donné pouvoir	à	Jean-Marc LONGEQUEUE
Mapril BAPTISTA	a donné pouvoir	à	Dominique FRANCOISE

ETAIT ABSENT :

William NETO DE JESUS

Conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il a été procédé à la nomination d'un secrétaire de séance pris au sein du Conseil, Madame JODIN a été désignée pour remplir cette fonction qu'elle a acceptée.

DELIBERATION N° 2024-68 : DÉCISIONS PRISES PAR LE MAIRE EN VERTU DE L'ARTICLE L.2122-22 DU CODE GENERAL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES

VU le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L 2122-22 et L.2122-23,

VU la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des Communes, des Départements et des Régions, ainsi que les textes subséquents,

VU la délibération du conseil municipal en date du 5 juillet 2020, portant délégation au maire dans le cadre de l'article L.2122-22 du Code général des collectivités territoriales,

ENTENDU l'exposé de Monsieur le Maire,

LE CONSEIL MUNICIPAL,

PREND ACTE de la présentation des décisions prises dans le cadre de la délégation du Maire, soit :

D2024-40	Achat concession 1422	25/11/2024
D2024-41	Achat concession 1423	27/11/2024
D2024-42	Mission complète de maîtrise d'œuvre pour la réalisation d'un équipement commercial Boulangerie-pâtisserie avec l'agence d'architecte Brunold et Michon, pour un montant de 39 000€ HT, soit 46 800€ TTC.	28/11/2024
D2024-43	Convention cadre intérim territorial avec le CDG 77	28/11/2024
D2024-44	Achat concession 1424	29/11/2024

Ainsi fait et délibéré les jours mois et an susdits et ont signé les membres présents.

A Pomponne, le 18 décembre 2024

Extrait certifié conforme au registre des délibérations.

Le Maire,

Arnaud BRUNET

